



Le p'tit journal n°31

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 octobre 2007

TRAVAUX

Rue du Chemin Vert

- les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés depuis fin juillet 2007.
- il ne reste que les enrobés à réaliser.

Renforcement électrique rue des Vignes / rue de Compiègne

Le projet en est à la phase validation. Ensuite, un appel d'offres sera lancé courant novembre 2007.

Salle des fêtes et cour de l'école

Des demandes de subvention seront déposées auprès du Conseil Général de l'Oise afin de réaliser l'aménagement de la cour de l'école et les travaux de peinture de la salle communale.

SIVOM DE MARGNY SUR MATZ

Le rapport sur l'eau 2006 montre :

- un rendement de 80 % (- 4 %) et une consommation en baisse (- 1,6%) malgré une hausse de (2,3%) du nombre de clients.
- une teneur en pesticides en limite des valeurs tolérables.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, ce rapport.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'acquiescer une parcelle de bois (cadastrée ZD 182 d'une superficie de 55 ares 20) pour un montant de 1 600 €.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser au Receveur, une indemnité de 235,26 € pour l'année 2007.

CONVENTION DE REFUGE

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention de refuge avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2008 et un montant de 184 €.

OPERATIONS BRIOCHES

Le Conseil Municipal accepte de verser 200 € à l'APEI Compiègne dans le cadre de «l'opération Brioches 2007».

SECURITE DANS LE VILLAGE

Suite à des constats récurrents d'excès de vitesse dans le village, le Conseil Municipal décide de demander à la DDE de réaliser une étude, sur l'ensemble du village, afin de sécuriser les points critiques.

Mais, dans un premier temps, la Gendarmerie Nationale sera sollicitée.

ELECTIONS MUNICIPALES

Elles auront lieu les 09 et 16 mars 2008 et se dérouleront :

SALLE COMMUNALE

place de la Mairie

ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Vu le coût prévisionnel de l'installation (environ 10 000 €) le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette réalisation.